

Claire Gantet

JEAN HÉROARD, OU LA SOMNOGRAPHIE DU
JEUNE LOUIS XIII

En s'appuyant sur des textes juridiques de l'époque des Tudor, l'ouvrage majeur d'Ernst Kantorowicz sur les *Deux corps du roi* a souligné la distinction entre un corps naturel mortel et le corps politique abstrait pensé comme une corporation entre le prince (la tête) et les sujets (les membres). Unis de façon indivisible durant la vie terrestre du prince, ils se séparent à son décès, lorsque le corps politique rejoint immédiatement un autre corps naturel en légitimant la continuité dynastique. Le modèle des deux corps du roi contribue à entamer un processus de sécularisation du modèle du corps mystique de la communauté ecclésiastique coiffé par son chef (le Christ, puis le pape, etc.)¹. Avec la redécouverte d'Aristote au XIII^e siècle, la métaphore du corps politique se diffuse dans la littérature politique². Selon David George Hale, la représentation des deux corps du roi de tonalité mystique fait place, au début des Lumières, au modèle mécaniste de la machine de l'État, la métaphore du corps de l'État n'étant dorénavant plus maniée que lors de dysfonctionnements ou de moments de crise, comme la Révolution française, tandis que les notions d'organisation ou d'organisme, issues des sciences de la nature, s'imposent au XIX^e siècle³.

1. Voir E. Kantorowicz, *The King's Two Bodies. A Study in Medieval Political Theology*, Princeton 1957. Trad. fr.: *Les Deux Corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris 1989.

Je remercie Nadine Amsler, Bernard Andenmatten et Karine Crousaz pour leur relecture de ce texte.

2. E. Vollrath, «Politisch, das Politische», *Historisches Wörterbuch der Philosophie*, t. 7, Bâle 1989, 1073.

3. D. G. Hale, *The Body Politic. A Political Metaphor in Renaissance English*

Au début du XVII^e siècle, Jean Héroard, premier médecin du dauphin Louis XIII, publie une *Institution du prince*, longtemps mûrie et structurée de façon originale⁴. En lieu et place des poncifs mythologiques ou historiques, elle est rédigée comme une suite de six dialogues entre lui-même et le gouverneur du dauphin Gilles de Souvré. Le dauphin a en effet atteint l'âge de sept ans, sortant du ressort d'une gouvernante pour entrer dans le monde des hommes et il est dorénavant encadré par le gouverneur; après avoir été nommé médecin du petit enfant royal, Héroard vient d'être confirmé par la reine comme médecin de l'enfant Louis XIII. L'*Institution du prince* n'est en aucun cas l'occasion d'un débat de fond sur les principes du pouvoir, mais d'une mise en valeur des idées de «l'auteur», le médecin Jean Héroard qui n'a pourtant pas une charge d'éducateur, et le gouverneur Souvré, un gentilhomme de premier plan ici réduit au rôle de répondant acquiesçant⁵. Héroard se présente ainsi au public comme un humaniste de l'envergure de Guillaume Budé et offre cet ouvrage en personne au dauphin le 1^{er} janvier 1609⁶.

Literature, La Haye, Paris 1971. Voir aussi Imke Schmincke, «Body Politic – Biopolitik – Körperpolitik. Eine begriffsgeschichtliche Rekonstruktion der Body Politics», *Body Politics*, 7/11 (2019), 15-40 ici 18-19, <http://bodypolitics.de/de/wp-content/uploads/2020/04/cho2-schmincke.pdf>, accès le 8.07.2021.

4. Voir I. Flandrois, *L'Institution du prince au début du XVII^e siècle*, Paris 1992 (Histoires), 31-35.

5. Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux (v. 1540-1626), gouverneur du dauphin depuis 1607, a été au service d'Henri III, avant d'avoir acquis la faveur d'Henri IV. La gouvernante Françoise de Montglat (avant 1550-1633) a eu la charge de l'éducation de l'enfant jusqu'à l'âge de sept ans; elle en rendait compte à Marie de Médicis dans une correspondance régulière (malheureusement perdue) et avait le pouvoir de corriger l'enfant en le fouettant, une punition voulue par Henri IV et Marie de Médicis et appliquée dès 1603. Issue du milieu de la Robe, orpheline et veuve précoce, et mère de trois enfants, elle cultivait une relative rivalité avec Héroard, père d'un enfant mort en bas âge. Elle encadrait la santé et l'éducation du dauphin, mais aussi des princes cadets (Nicolas duc d'Orléans, Gaston duc d'Anjou puis d'Orléans), des princesses Élisabeth et Chrétienne, et des quatre enfants bâtards d'Henri IV. De 1609 à 1611, Louis XIII fut éduqué par le précepteur Nicolas Vauquelin des Yvetaux (1565-1649), un client du maréchal d'Estrées, frère de Gabrielle.

6. J. Héroard, *Institution du prince*, Paris, Jannon 1609. Deuxième édition en latin augmentée d'une préface par le traducteur Jean de Gorris, également médecin du roi en 1617, peu avant la prise de pouvoir par Louis XIII.

Il introduit un développement général assez conventionnel sur les vertus du prince – le roi doit être vertueux, c'est-à-dire dominer ses passions, et s'entourer de serviteurs fidèles et discrets en écartant les flatteurs – par des propos très forts sur le rôle éminent du premier médecin du prince, présenté comme une «profession»:

«Vous obligerez infiniment ceux de ceste profession, pour l'honneur qu'ils reçoivent par vostre jugement, qui leur sera un préjugé contre certains Empiriques d'Estat, qui les mesprisent de telle sorte, qu'à leur opinion ils ne sont bons qu'à l'exercice seul de leur vacation. Car il est bien certain que tout ainsi comme le corps humain est composé de contraires humeurs, & de parties, les unes simples, & les autres meslées; les unes principales, les autres subalternes; & que de la legitime composition d'icelles, s'engendre la santé du corps, & que celle-cy venant à se desmentir de ceste integrité, s'ensuit soudain la maladie accompagnée de divers accidents, selon la qualité, ou grandeur de la cause. On voit pareillement que le corps d'un Estat, quelque forme qu'il aye prinse, est composé de mesme sorte: & se conserve en son entier par une exacte observation des bonnes & diverses loix, & dechoit aussi tost que par ambition, par avarice, ou prodigalité, ou par quelque autre pareille cause l'on recognoist leur force defaillir, & flestrir leur vigueur, & s'en aller en decadence selon l'effort foible, ou puissant d'icelle. Par ceste nuë conference chacun pourra juger si ceux de ceste profession estans tels que vous auez dict, peuvent estre tenus si peu capables d'estre appelez aux charges de ce corps Politique»⁷.

Se démarquant avec force des «Empiriques», Héroard affirme la place éminente du médecin parmi les charges du corps politique. Aucune mystique, aucun mécanisme, aucune idée de machine ne se dégagent de ces lignes qui ne formulent pas plus l'idée des deux corps du roi. En lieu et place de ces modèles, Héroard magnifie le rôle central du médecin expérimenté, compétent, assidu, modèle pour les autres charges de la cour et pivot dans le fonctionnement d'un État très personnalisé. C'est de même la représentation d'un seul corps du roi enfant, fragile, mortel et politique tout à la fois, qui me paraît avoir animé le journal de santé qu'il tient quotidiennement en tant que médecin de Louis XIII entre 1605 et 1628, et qu'il introduit par ces mots:

7. Héroard, *Institution politique*, 20a-21b.

«Et de cest usage l'auteur n'a point esté mauvais imitateur, n'ayant laissé passer aucune parole ny action remarquable du Prince, qui ne soit incérée en ce journal, ne faisant aussy en cela qu'obeir a son Prince qui luy commandoit expressement d'enregistrer les sentences et actions louables et vertueuses qu'il reconnoissoit dignes de luy. Lequel commandement l'auteur faisoit souplement servir d'occasion pour reprimer les défauts de la jeunesse du Prince en le menaçant d'en charger son Journal dont il estoit jaloux que cela ne fut point. Et de tout cest ouvrage non pareil et qui est comme une riche et agreable tapisserie de diverses matieres et un chef d'œuvre du soin d'un fidele serviteur et sujet envers la personne de son Prince, son Maistre, il n'y a rien dont il soit fait mention en aucune histoire, et qui pourra servir de modele et d'instruction à ceux qui ont ou auront à l'advenir la conduite de la santé et education des Princes, estant meslé du Medecin, du Politique, du Moral [...]»⁸.

Diplômé de médecine de la faculté de Montpellier, médecin des ducs de Nevers avant 1580, chirurgien d'Anne de Joyeuse, hippiatre de Charles IX puis médecin d'Henri III jusqu'en 1589, Jean Héroard (1550/51-1628) est un médecin rompu aux milieux auliques, si bien qu'il est nommé dès le 21 septembre 1601 médecin du dauphin, six jours avant sa naissance – une charge qu'il exerce jusqu'à sa mort en plein siège de La Rochelle (10 septembre 1627-28 octobre 1628). À la naissance de Louis XIII, son père Henri IV a déjà 48 ans, sa mère Anne d'Autriche 28 ans, la future gouvernante Françoise de Montglat un peu plus de 50 ans et Héroard lui-même 50 ans. L'âge avancé du premier médecin et son absence de descendance le mènent à adopter une complicité presque paternelle avec le dauphin, loin des clichés sur l'absence de tendresse pour l'enfant sous l'Ancien Régime⁹. Dans son *Institution du prince*, Héroard écrit de façon générale qu'il faut «beguayer avec les petits enfans, c'est à dire s'accommoder à la delicatessen de leur âge»¹⁰. Il vit en symbiose avec le

8. *Journal de Jean Héroard* [Année 1601], 369. Contrairement à ce qu'affirme Madeleine Foisil, Héroard fait une allusion à son *Journal* dans son *Institution*, 26 v°. M. Foisil, «Introduction générale», in M. Foisil (éd.), *Journal de Jean Héroard*, préface de Pierre Chaunu, 2 t., Paris 1989, 33-359, ici 355.

9. Ces clichés ont été propagés notamment par P. Ariès, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris 1960.

10. Héroard, *Institution*, 8b.

prince tout en veillant à sa santé et en le guidant. La conception qu'Héroard se fait de sa fonction le mène à multiplier les observations les plus précises sur le régime de vie de l'enfant et de l'adolescent Louis XIII. Le *Journal de la vie active du roy Louis* de 1601 au 30 janvier 1628 (il meurt le 11 février) est le dépositaire de cette vigilance qu'il veut constante, absolue et toute personnelle (alors qu'il était entouré d'autres médecins, de courtisans et d'une domesticité) au corps du prince qu'il contribue à construire. On ne peut en effet que relever le paradoxe de la position d'Héroard entre d'une part la haute conscience de son rôle en tant que médecin humaniste particulièrement proche du roi – qu'il accompagne personnellement dans 23 voyages – et son refus, dans son *Journal*, de toute notation politique apte à fragiliser sa propre position à la cour, où il ne dispose d'aucune autre charge et est pris en tenaille dans la mésentente entre la reine mère et son fils¹¹.

Les 11054 pages manuscrites de ce *Journal* de santé en six volumes, un document sans pareil à l'échelle européenne, n'ont fait jusqu'à ce jour que l'objet d'éditions partielles¹². Faute d'avoir eu accès au premier volume (une copie manuscrite de Simon Courtaud, neveu d'Héroard, non disponible en ligne), je m'appuierai sur l'édition intégrale des volumes de 1605 à 1628, réalisée par Madeleine Foisil¹³. Foisil établit que 8 500 folios, soit

11. On a ainsi depuis longtemps relevé les pages blanches du *Journal* d'Héroard autour de l'assassinat de Concini. D'autres premiers médecins du roi ont possédé des charges. À partir de l'emménagement à Versailles, le premier médecin du roi est moins proche du roi, plus soumis au cérémonial de cour. Voir l'excellent article de B. Steiner, «Hofärzte als Politiker. Einbettung und Verankerung im höfischen System am Beispiel des französischen Hofes im 17. Jahrhundert», in E. Taddei, M. Hilber (dir.), *In fürstlicher Nähe. Ärzte bei Hof (1450–1800)*, Innsbruck 2021, 211–26. La mort de Concini signifie pourtant pour Héroard la fin de la protection de Marie de Médicis qui l'a deux fois renouvelé dans sa charge; voir notation dans *Journal de Jean Héroard*, 15.07.1608.

12. Voir la présentation de ces éditions sur le site cour-de-France.fr: <https://cour-de-france.fr/vie-quotidienne/medecine-sciences-et-savoirs/ouvrages-avant-1800/article/journal-de-la-vie-active-du-roi-louis-exactement-descrit>.

13. Foisil, *Journal de Jean Héroard*, Paris 1989, 2 vol. 3123 p. dactyl. Il existe une édition de 1868, incomplète: les mentions qui nous intéressent – som-

78% des quelque 11 000 pages, sont consacrés au régime de vie à partir de 1611 et contiennent 100 000 notations d'heure – une mine pour étudier le sommeil de l'apprenti roi¹⁴. C'est en quête d'une pratique, dans la mesure où les notations d'Héroard permettent de la sonder, que je me propose de lire ce texte¹⁵.

Héroard veut s'attacher d'abord et avant tout à la santé du corps naturel du futur roi, à son régime de vie, à ce qu'un siècle plus tard, on nomme l'«hygiène» qui repose sur six piliers: l'air, la matière des aliments et la boisson, le mouvement et le repos, le sommeil et la veille, enfin la matière des excréments¹⁶; s'y ajoutent les purgations régulières pour assurer l'évacuation des mauvaises humeurs. En nous plongeant aussi dans les tribulations et les remèdes au niveau le plus intime, Héroard rédige un journal médical unique à l'échelle européenne. Conformément à la thématique des *body politics*, il nous donne à voir comment la vie de cour et la politique sont modelées par le soin du corps et la santé du prince, comment on tente aussi de les contrôler ou négocier – avec des biais et des omissions. Les notations politiques sont rares, comme on l'a vu, ce qui ne signifie pas que la thématique n'ait pas été impérieuse¹⁷. Héroard ne dit pas tout, y

meil, lever et coucher – y ont été systématiquement omises, semblant apparemment peu dignes d'intérêt pour les éditeurs: *Journal de Jean Héroard*, éd. Eud. Soulié et Éd. Barthélemy, Paris, Firmin Didot, 1868.

14. Foisil, «Introduction générale», 216.

15. Les notations d'heures de coucher et de lever sont systématiques. Étant donné le souci d'exactitude d'Héroard, on est porté à leur prêter confiance. Il s'agit bien sûr de notations d'heures du XVII^e siècle, données au quart d'heure, et non à la minute. Les chiffres précis que je donne sont des moyennes calculées sur ces notations au quart d'heure. Comme tout chiffre, ils sont donc relatifs ou indicatifs, mais non absolus. Par ailleurs, la surabondance du matériau ne permettait pas d'entreprendre une étude exhaustive des 3123 pages de l'édition dactylographiée, j'ai exploité intégralement les années 1607, 1611, 1613, 1615, 1617, 1619, 1622 et les huit mois couverts en 1624, sondé l'été 1627, et travaillé par sondages au moyen des index pour les autres années.

16. Voir sa définition inchangée encore dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert: première des deux parties de la médecine pour conserver la santé.

17. Ainsi, lors de la grave maladie du roi en juillet 1627, il omet la présence de Richelieu, son rival, accouru à Villeroy et présent, selon ses propres dires, «tout le jour auprès de la personne du roi, la nuit le plus souvent».

compris dans le domaine médical. Tout laisse croire, par exemple, qu'il est constamment seul en face du dauphin. Il partage de fait une proximité étonnante avec lui, alors que la fragilité de la reproduction dynastique motive dans la plupart des cours la recherche d'une distance respectueuse, grandissante au fil du XVII^e siècle. Les craintes d'une succession difficile ont vraisemblablement motivé ce choix (*a posteriori* justifié par l'assassinat d'Henri IV)¹⁸. Néanmoins, à la petite cour de Saint-Germain, le dauphin grandit selon la volonté d'Henri IV avec ses frères et sœurs légitimes et bâtards, pour que les uns apprennent des autres, dans un espace «bruissant de monde»¹⁹. Héroard passe sous silence le zèle des serviteurs dans son *Journal* ou sur les «femmes de chambre» qui veillent constamment aux côtés du dauphin la nuit²⁰. On n'apprend quasiment rien sur le décor du sommeil, sur l'arrangement de la chambre à coucher²¹. On lit que Louis XIII, connu comme dévot, entend des messes et prie tous les jours, mais jamais il n'est question de clercs dans son entourage²². Les

Mémoires du cardinal de Richelieu, éd. par M. Lacour-Gayet, R. Lavollée, t. VII, Paris 1926, 103.

18. Voir E. Narkin, *Rearing the Royals: Architecture and the Spatialization of Royal Childhood in France, 1499-1610*, PhD dissertation Duke University 2017, 142-43.

19. Foisil, «Introduction générale», 72. Constituée dès sa naissance, à côté du Louvre et de Fontainebleau, la cour de Saint-Germain abrite aussi les bâtards de Gabrielle d'Estrées et d'Henriette d'Entragues. Lorsque Louis XIII devient adulte, sa cour, au Louvre, compte 1 142 charges. Voir J.-C. Petitfils, *Louis XIII*, Paris 2008, 549. Il s'agit là d'un changement important, la cour des enfants étant auparavant séparée, pour éviter toute contagion, de celle des adultes. Voir Narkin, *Rearing*, 370.

20. Héroard parle en revanche des femmes de chambre qui veillent auprès du sommeil de Louis XIII dans son *Institution*, 3a. La santé était traditionnellement l'affaire des médecins personnels, mais aussi des gouvernantes et gouverneurs. Héroard personnalise fortement la fonction. Voir Narkin, *Rearing*, 123.

21. Voir M. Foisil, «La première éducation du prince d'après le *Journal* de Jean Héroard», *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, 99/1 (1987), 303-35, ici 304-5. Les pièces étaient relativement polyvalentes, selon les cloisons ou les meubles que l'on y installait. Voir E. Narkin, «Une architecture enjouée: les enfants royaux à Blois», in C. zum Kolk, F. Lafabrie (dir.), *Enfants de la Renaissance*, Paris 2019, 110-17.

22. Une fois parvenu au pouvoir en 1624, Richelieu prend soin d'écarter le clergé de la décision politique. Voir F. Hildesheimer, *La double mort du roi Louis XIII*, Paris 2007 (Au fil de l'histoire), 142.

données d'Héroard sont en outre très nombreuses et précises, mais elles sont parfois rapportées²³.

Malgré sa forte simplification par rapport aux règles édictées par Henri III et bien avant sa normalisation sous Louis XIV, le lever du roi est toutefois si important que chacun des six dialogues de l'*Institution du prince* se clôt sur la nécessité d'y être présent²⁴.

Le sommeil dans le régime de vie du jeune Louis XIII

La taille croissante de la cour avait imposé un emploi du temps strict et l'installation d'une horloge²⁵. Héroard nous apprend qu'une horloge a été placée jusque dans la chambre même du jeune dauphin. La régularité de l'emploi du temps et la ponctualité sont de toute évidence un principe essentiel aussi aux yeux d'Héroard. La récurrence de ses indications permet l'élaboration de quelques statistiques sur le sommeil du dauphin, dans la limite de la fiabilité des informations fournies par Héroard. Entre 1607 et 1624, l'éveil de Louis XIII varie entre 6h27 (en 1622) et 7h48 (en 1617). Bien plus, l'heure du coucher reste étonnamment stable, variant entre 20h45 (en 1617) et 21h15 (en 1624). Les heures des repas restent elles-mêmes très ponctuelles: déjeuner, dîner (11h à 11h30), goûter, souper (17h à 20h,

23. Héroard avait une «minute» (un brouillon) puis recopiait lui-même au propre ses notes dans son *Journal*. Il est vraisemblable qu'il ait demandé aux femmes de chambre de noter toute indication relative à la santé du dauphin et qu'il les ait recopiées le lendemain.

24. Au moins lorsque Louis XIII atteint l'âge adulte, le lever a lieu au Louvre entre 6h et 6h30, en présence du premier gentilhomme de la Chambre, du capitaine des gardes, du grand maître de la garde-robe, des médecins et des aumôniers. Peu de courtisans ont le privilège de dormir au Louvre. Un simple valet présente au roi sa robe de chambre, puis un grand seigneur lui donne la chemise. Parfois, Louis décide de prendre un bain dans sa chambre, déréglant le cérémonial. Puis il va à la messe, dite au Petit-Bourbon ou à la chapelle des Feuillants (parfois à Notre-Dame) et tient conseil. Voir Petitfils, *Louis XIII*, 546-47.

25. Le roi Henry VII d'Angleterre en fait installer une mécanique autour de 1500. Voir J. Duindam, *Vienna and Versailles. The Courts of Europe's Dynastic Rivals, 1550-1780*, Cambridge 2003, 151.

avec une moyenne à 18h15-18h30), ce dernier pouvant être pris plus tard, surtout dans les dernières années ponctuées de retours de chasse ou de parties de jeu de paume nocturnes; ces repas, par ailleurs, ne sont pas festifs puisqu'ils ne durent que trois quarts d'heure à une heure au maximum et qu'il les prend seul²⁶. Un double coucher a parfois lieu à partir de 1615; d'abord avec déshabillage (observations médicales de routine, prière), suivi d'un lever et de nouveau un coucher.

Les notations d'Héroard dévoilent un rythme quasiment invariable de la toute petite enfance à l'adolescence, si bien que Louis XIII dort en moyenne 9h35 à l'âge de 6 ans (en 1607) – ce qui semble peu –, mais 9h52 en 1617 à 16 ans – ce qui semble beaucoup [voir graphiques en annexe]²⁷. Ce rythme reste égal indépendamment des saisons de l'année et des jours de la semaine (le lever n'est pas plus tardif le dimanche). En dépit de cette régularité, Héroard s'abstient de donner à penser que l'on puisse avoir réveillé le prince de force, alors qu'une notation fortuite révèle que la reine interdit un lever antérieur à 6 heures²⁸. Ils sont au reste plus tardifs que ceux d'Henri III, mais plus précoces que ceux de Louis XIV²⁹. Pour Héroard, la maîtrise du régime de vie au moyen de la ponctualité du sommeil, de la veille et des repas, constitue vraisemblablement un élément majeur de la maîtrise de soi et de ses passions, dont il fait grand cas dans son *Institution*.

Dans le *Journal* d'Héroard, il existe toutefois toujours un décalage d'au moins une demi-heure entre le coucher et l'assoupissement, durant lequel Louis XIII notamment prie (apparemment seul selon notre source). Ce laps de temps croît subitement en 1617 pour atteindre plus de deux heures en 1619, ce qui peut contribuer à expliquer le réveil beaucoup plus tardif en 1617 (en 1617, 7h48 en moyenne et en 1619 7h41 en moyenne, au lieu de

26. Voir Petitfils, *Louis XIII*, 547. Louis XIII a des goûts simples et déteste toute forme de mondanité courtisane. Voir F. Hildesheimer, *Richelieu*, Paris 2004, 81.

27. D'après P. Chaunu, «Préface», in *Journal d'Héroard*, 19-30, ici 24.

28. Voir citation 2 en annexe et note 36.

29. Sous Henri III, les portes du Louvre étaient ouvertes à 5h, le lever du roi et la messe privée avaient lieu à 6h et le coucher après 20h; sous Louis XIV, le lever était à 8h et le coucher entre minuit et 0h30. Voir Duindam, *Vienna*, 150, 152.

6h54 en moyenne en 1615 et 6h27 en moyenne en 1622). Louis XIII est alors adolescent, marié et astreint à consommer l'union, à son dépit, depuis octobre-novembre 1615; surtout, il prend peu à peu les rênes du pouvoir après l'assassinat de Concini en avril 1617, le favori de la reine sa mère, et l'exil forcé de cette dernière à Blois, après plusieurs mois de rumination du projet³⁰.

Outre les réactions d'«inquiétude» sur lesquelles on reviendra, le jeune Louis XIII tente – rarement il est vrai – de déjouer le rythme exigé par le sommeil et d'imposer son «agentivité»³¹. Ainsi, le 29 juin 1606, âgé de 4 ans et 9 mois, il refuse de faire sa prière, d'où une altercation avec sa gouvernante Mme de Montglat, et peut-être un sommeil entrecoupé d'un cauchemar [voir extrait 1 en annexe].

En novembre 1611, à 10 ans, Louis XIII décide de se lever bien plus tôt et de faire lever avec lui ses valets, si bien que, pour déjouer sa volonté, on arrête l'horloge propre à lui permettre de juger lui-même de son sommeil [voir extrait 2 en annexe]. Par ailleurs, si le lever semble parfois suivre immédiatement le réveil dans ses jeunes années, par la suite, le lever ne suit le réveil que de 30 minutes à une heure.

Un sommeil inquiet: rêves, cauchemars, réveils

L'enfant-roi a une intense activité onirique. On le sait, la langue française de l'époque distingue le terme «songe» d'une part, qui correspond à ce que nous, contemporains du XXI^e siècle, désignerions comme «rêve», et le terme «rêve» d'autre part, qui

30. Louis XIII (27.09.1601-14.05.1643) a 13 ans lorsque, le 20 octobre 1614, sa majorité est proclamée au Parlement, mais son «bas âge» est prolongé par Marie de Médicis et Concini. Son mariage a lieu par procuration avec Anne d'Autriche le 18.10.1615 et en France 21.11.1615. Comme le relève Françoise Hildesheimer, la lecture de la prise du pouvoir par Louis XIII après le 24 avril 1617 est à nuancer puisque l'assassinat de Concini profite tout d'abord aux «barbons», aux vieux ministres d'Henri IV évincés par le maréchal d'Ancre et qui répugnent à ses façons autoritaires. Voir F. Hildesheimer, *Richelieu*, 80.

31. Sur l'agentivité des enfants, voir le colloque organisé par S. Moret Petrini, *S'imposer face aux grands*, Université de Lausanne, 5-6 novembre 2020, en cours de parution dans la revue *Histoire de l'éducation*, vol. 161, (2024).

renvoie à l'extravagance, au délire, à l'âme affligée par un transport au cerveau propre à l'ébranler. Des études qui font autorité ont indiqué un glissement sémantique, le terme «rêve» s'imposant vers 1630-1660 environ dans son sens actuel³². À l'époque du *Journal* d'Héroard, les deux termes ne sont pas pleinement synonymes. Le «rêve» continue à dénoter un état de trouble de l'âme dû à une apparition onirique affligeante. L'état de «rêverie» qui qualifie souvent le réveil, a une composante corporelle récurrente, associée à la chaleur:

«Esveillé a trois heures après minuict, avec inquietude et chaleur et resverie»³³.

Parfois, Louis XIII «rêvasse» en parlant un peu avant son réveil³⁴. Les 31 mentions de «songes» et 27 de «resves» que j'ai pu relever dans l'édition de Madeleine Foisil se concentrent dans les années 1611 à 1614, alors que Louis XIII a entre 9 et 13 ans, et disparaissent totalement à l'été 1627 [voir tableau en annexe]. La période 1611-1614 correspond pour Louis XIII aux lendemains de l'assassinat de son père (14 mai 1610), à son sacre (17 octobre 1610), immédiatement suivi de la régence de Marie de Médicis et de la nomination de Concini, écuyer de la reine, comme conseiller d'État (26 juillet 1610). Ce nouveau rôle poursuit le jeune roi jusque dans son sommeil. Ainsi, le 3 octobre 1614:

«Le III^{me} Vendredy. Esveillé a trois heures après minuict, doucement. Pissé... Dict qu'il a l'imagination des ceremonies du jour precedent, l'ordre, les rangs, les allées, les venues des ungs et des autres en dormant; que cela trouble son dormir. Se rendort jusques a six»³⁵.

Hormis les rêves et cauchemars enfantins (le mot «cauchemar» n'étant guère usité, il est question de songes tourmentés) –

32. Voir notamment N. Kress-Rosen, *L'évolution sémantique de rêver et de songer jusqu'à la fin du XVII^e siècle*, Thèse de 3^e cycle, Histoire de la langue française, Université de Strasbourg 1970; D. Fabre, «Rêver», *Terrain*, 26 | mars 1996, [En ligne], URL: <http://journals.openedition.org/terrain/3150>; DOI: <https://doi.org/10.4000/terrain.3150>.

33. *Journal de Jean Héroard*, Lundy XIII^e Septembre 1622, 1964.

34. *Journal de Jean Héroard*, Jeudy IX Janvier 1614, 2175.

35. *Journal de Jean Héroard*, 3.10.1614, 2237.

faisant état du tonnerre³⁶ ou de chute dans un trou³⁷ par exemple –, l'image du roi son père, mort, qu'il respecte et craint, lui revient à deux reprises, le 17 mai 1610 et le 13 octobre 1611.

«Le XVII^{me} [May 1610] Lundy. Esveillé a huict heures après minuict, doucement; pouls plein, egal, pausé, chaleur douce.

Sa nourrice qui avoit couché au costé de son lict, luy demande ce qu'il avoit a resver. R.: «*C'e que je songé[ois]*»; puis demeure long temps pensif. N. «Mais que resvés-vous? R. *Doundoun, c'e [c'est] que voudré bien que le Roy mon pere eust vescu encore vingt ans, ha le meschant qui l'a tué. Et le jour devant, il avoit dict à Madame de Montglat: Maman ga je voudré[ois] bien n'estre pas si tost Roy et que le Roy mon père fust encore en vie.*»³⁸

La présence de la nourrice Doudoun (Antoinette Joron) durant de longues années auprès du prince – alors que les nourrices ne restaient normalement pas en service après le sevrage – était-elle motivée par les sortes de terreurs nocturnes de l'enfant? Une notation de 1605 montre comment la nourrice le rassure dans l'obscurité³⁹.

Le 13 octobre 1611, le dauphin se réveille après un cauchemar causé par le souvenir de la vue de son père mort dans le lit et fait placer un valet de chambre à chaque côté du lit⁴⁰. On

36. *Journal de Jean Héroard*, 5.11.1611.

37. *Journal de Jean Héroard*, 24.02.1612 trou (se répète le 3.09.1612).

38. *Journal de Jean Héroard*, 17.05.1610, 1768-69.

39. «[Le dauphin] s'esveille par deux diverses fois: 'Maman doundoun, endomé moi.' Elle l'endormoit, le branslant sans dire mot. 'Qui me bece [berce]?' Entendant que c'est sa nourrice, ne dict plus mot, l'ayant recogneue a la voix. Et s'endort jusques a cinq heures après minuict», *Journal de Jean Héroard*, 9.01.1605. Je remercie Nadine Amsler de cette indication. Voir E. Narkin, "Female Officers' Spaces at the Court of the Royal Children, 1499-1610", in C. zum Kolk, K. Wilson-Chevalier (dir.), *Femmes à la cour de France. Charges et fonctions (XV^e-XIX^e siècle)*, Villeneuve d'Ascq 2018, 185-205; N. Amsler, «The Work of Many Bodies. Wet Nurses and Dynastic Reproduction at Early Modern German courts», *European History Quarterly*, 53/3 (2023), 391-406. <https://doi.org/10.1177/02656914231181253>.

40. *Journal de Jean Héroard*, Octobre 1611, 1960: «Le XIII^{me} Jeudy. Esveillé a deux heures après minuict, doucement. A peur, c'estoit depuis la mort du Roy son père, qu'il avoit veu dans le lict. Faict passer un valet de chambre a chasque costé du lict pour l'asseurer, Se rendort jusques a quatre. Faict de mesme. Se rendort jusques a six et demie. [...]».

apprend par un commentaire d'Héroard qu'il refuse de dormir dans la grande chambre où il l'avait vu et dort dans son cabinet depuis la mort de son père⁴¹. Le 10 juin 1611, éveillé en sursaut à quatre heures du matin, il refuse de se rendormir par crainte des revenants. Deux ans durant, après le décès de son père, il fait placer deux valets de chambre à côté de son lit pour apaiser son endormissement. Héroard ajoute: «crainct les esprits depuis la mort du Roy»⁴². Deux ans après le décès, le 14 mai 1612, il s'habille en deuil à son réveil, tout en se changeant très rapidement les idées⁴³. Dans la nuit du 3 au 4 août 1612, après avoir crié dans son sommeil, on le secoue doucement en lui demandant ce qu'il a: «Cé que je songeois qu'il y avoit ung homme pendu en la cour, et que des esprits me vouloint battre»⁴⁴. À deux reprises encore, il a peur des revenants⁴⁵.

On serait donc tenté de rapporter l'intense activité onirique du jeune roi au souvenir traumatique de la vue du père adoré mort, allongé dans le lit en vertu de la pratique de l'exposition du corps naturel du roi⁴⁶. Or, ce souvenir se limite à ces mentions. Aucun autre songe ou souvenir même du feu roi n'est évoqué aux autres dates anniversaires (1611, 1613, 1614, 1615, 1616) ni par la suite. Héroard indique par ailleurs que son pupille n'aime pas parler de ses souvenirs.

41. *Journal de Jean Héroard*, 15.08.1611, 1945.

42. *Journal de Jean Héroard*, 12.05.1612, 2019-20: «Commande deux valets de chambre de se mettre chacun a l'ung des costés de son lict pendant qu'il s'endormiroit. Il craignoit les esprits depuis la mort du Roy son père, * et en avoit ainsi usé depuis ce temps-là, quand il se vouloit endormir. * N^a crainct les esprits depuis la mort du Roy».

43. *Journal de Jean Héroard*, 14.05.1612, 2020.

44. *Journal de Jean Héroard*, 4.08.1612, 2041.

45. *Journal de Jean Héroard*, Nuit du 10-11.06.1611, soir du 26.09.1611, 3.08.1612. Voir aussi Petitfils, *Louis XIII*, 149.

46. Voir notamment A. Boureau, *Le Simple corps du roi. L'impossible sacralité des souverains français, XV^e-XVIII^e siècles*, Paris 1988, rééd. 2000; R. Giesey, *Les Obsèques royales dans la France de la Renaissance*, Paris 1987 (angl. 1960); S. Hanley, *Les Lits de justice des Rois de France. L'idéologie constitutionnelle dans la légende, le rituel et le discours*, Paris 1991. Sur la mort de Louis XIII et Louis XIV, voir F. B. Assaf, *Quand le roi meurt. Les journaux de Jacques Antoine et de Jean et François Antoine et autres documents sur la maladie et la mort de Louis XIII et de Louis XIV*, Tübingen 2018.

À partir de 1616, Louis XIII est un malade chronique tourmenté par des nuits agitées et des maux digestifs (une sorte de tuberculose intestinale) dont il finit par décéder à l'âge de 41 ans. Loin de nous livrer un spectacle dramatique, les songes consignés par Héroard transmettent le double regard, tantôt impassible, tantôt affectueux du médecin, et souvent amusé, voire facétieux de l'enfant: il rit de ses rêves sensuels⁴⁷. Cela pourrait expliquer les notations des 17-18 mai 1610, dans lesquelles la nourrice et le gouverneur qualifient de «rêve» ce qui n'est qu'un anodin «songe» pour l'enfant-roi⁴⁸.

À l'instar du *Journal* entier, les notations de rêves sont contenues en quelques mots dénués d'emphase. Héroard les note – en partie sur l'ordre de l'enfant-roi⁴⁹ –, exactement comme il relève les horaires de veille et de sommeil, le pouls, la couleur des urines et des selles, ou l'humeur: le songe est intégré dans le

47. Héroard fut frappé par son caractère facétieux et colérique. Le mot «*facetum*» est répété 155 fois en 1606, 24 fois en 1610. Voir *Journal de Jean Héroard*, p. 61. Elle contraste fortement avec son image de neurasthénique instable, malade chronique, morose et obstinément timide.

[Octobre 1614] «Le III^{me} Vendredy. Esveillé a trois heures après minuict, doucement. Pissé... Dict qu'il a l'imagination des ceremonies du jour precedent, l'ordre, les rengs, les allées, les venues des ungs et des autres en dormant; que cela trouble son dormir. Se rendort jusques a six. Esveillé doucement... Prie Dieu. [...]

Le IIII^{me} Sapmedy. Esveillé a une heure et demie après minuict. Je y ay couché. Doucement, ne se plainct pas. Pissé... Se rendort jusques a huict et ung quart après minuict. Esveillé doucement... Ne se plainct point. Levé... [...]

«Le V^{me} Dimenche. [...] A dix heures s'endort jusques a onze heures. Esveillé en sursault a demy, se v. levé [sic] sur le lict, disant: *Je les veux, je les veux, mais Soupité*, le nom de son premier valet de chambre en quartier. S.: L. R. *Je le veux*. Il luy chausse ses botines, et le Roy entendoit ses botines. Dict tousjours *Je le veux, je les veux, je les veux*. S.: Mais que voulés vous Sire? L. R. *Aller à mes affaires*, et s'esveille. Faict ses affaires... et se rit de son songe».

48. [Le XVIII^{me} Mardy.] «Esveillé a huict heures, doucement; pouls plein, égal, pausé, chaleur douce. Levé; bon visage, guay; pissé jaune, beaucoup, pigné, vestu.

Mr de Souvré luy dict qu'il resve la nuict et que c'est qui le fait resver. R. *C'e que je songe que l'on me chatouille, qu'on me faict comme cela*, en se chatouillant», *Journal de Jean Héroard*, 1769.

49. *Journal de Jean Héroard*, 2246-2247, 6 novembre 1614.

régime de vie et les six «choses non-naturelles». À aucun moment, Héroard n'envisage d'établir un diagnostic fondé sur un songe.

Reste que l'activité onirique de Louis XIII frappe par sa récurrence et son absence de toute connotation religieuse – alors que Louis XIII était un dévot. En 1613-1614, il parle à 14 reprises dans son sommeil⁵⁰ et manifeste du somnambulisme, jusqu'en 1624⁵¹, là aussi rapporté à la chaleur du corps et à la sueur, ce qui ramène à la thématique du sommeil inquiet. J'ai pu relever 15 occurrences de «sommeil inquiet», 31 de réveil «en sursaut», qui se détachent mieux si on les considère indépendamment du songe ou du rêve et frappent par leur relative coïncidence [voir graphique en annexe]. Cette inquiétude a elle aussi un substrat corporel lié à la chaleur. Au début du XVII^e siècle, elle peut certes renvoyer à un «trouble, état d'anxiété, d'irrésolution, de perplexité»⁵². Elle est néanmoins avant tout à comprendre comme «faute de repos», «inquiétude du corps [...] qui empêche de dormir»⁵³. Les nuits de Louis XIII sont entrecoupées irrégulièrement.

50. Ainsi les 31.5.1606, 16.11.1607 (il s'écrie), le 21.03.1613 (il appelle trois fois son gouverneur M. Souvré), le 18.06.1613 (il parle en latin), le 25.07.1613 (il parle à moitié endormi), le 7.01.1614 (parle dans son rêve à deux reprises tout en commençant à se réveiller), le 9.01.1614, le 6.03.1614 (au début de son sommeil, comme Henri IV, note Héroard), le 8.09.1614, le 3.11.1616, le 29.09.1624.

51. Ainsi le 9 mars 1612: «Esveillé a deux heures après minuit. Se met a genouls sur son lict, sans s'esveiller, criant «*Allon allons*», et s'esveille. Pissé... Se rendot [...]». Et le 8 septembre 1614: «Esveillé a sept heures trois quarts après minuit, doucement. * Raconte comme il avoit songé qu'il voioit des poissons volants et appelloit de Heurles, son premier valet de chambre: *Combien en voulés vous, desquels voules vous?* Il dormoit et parloit. Le Sr. de Heurles demande des truites. Il estoit hors des draps sur le milieu du lict, se vouloit eslancer pour en aller prendre. Remis au lict sans s'esveiller jusques a sept heures trois quart», Le 29 septembre 1624 encore: «Esveillé a huit heures et demie après minuit. A resvé en dormant, chantoit, levé sur ses genouls, en parlant. A son resveil m'a dict avoir eu la nuict de la chaleur et senty la nuict chaude». *Journal de Jean Héroard*, 2000, 2232, 2933.

52. Montaigne, *Essais*, I, XXIV, éd. A. Thibaudet et M. Rat, 124.

53. A. Paré, *Œuvres*, livre 20, chapitre 13, éd. J.-F. Malgaigne t. 3, Paris 1841, p. 104.

Maladies et insomnies

L'insomnie n'est pas une invention moderne, et les nuits de Louis XIII ne corroborent en rien la thèse de l'apparition de l'insomnie avec l'invention de la lampe électrique et du sommeil biphasique avant l'avènement de la société industrielle⁵⁴. Dès son adolescence, le roi est terrassé par des maux intestinaux diurnes et nocturnes⁵⁵. Entre le 4 et le 9 octobre 1616, à l'âge de tout juste 15 ans, il est saisi de coliques aiguës, si bien qu'Héroard, à Vaugrigneuse depuis le 28 septembre, accourt dans la nuit du 5 octobre. Le mal s'adoucissant, le roi se hasarde à une partie de chasse le 14 octobre, mais les «tranchées» reprennent. Le 31 octobre s'y ajoute un accès épileptique spectaculaire, au beau milieu de l'après-midi, alors qu'il est couché dans sa chambre, les rideaux tirés. Héroard est le seul à rendre compte des maux et nuits entrecoupées précédentes. La crise effraie pourtant à tel point que la cour s'en émeut et que différents récits en sont faits⁵⁶. Héroard ne quitte plus le roi jusqu'à la mi-novembre, relatant des nuits hachées et un sommeil décalé. Durant ce mois, Louis XIII, reclus dans sa chambre, est vêtu d'une simple robe de ratine (en laine) et chausse des bottines lorsqu'il se lève. Il parle en dormant et se sent à deux reprises «resver» (divaguer)⁵⁷. Héroard lui prescrit les remèdes habituels: bouillons, potions sirupeuses (juleps), rhubarbes pour favoriser les éliminations, lectures et chant. Le malade est baigné de sueur. On lui donne des linges chauds, il change parfois de lit à plusieurs reprises durant la nuit, se couchant dans son grand lit, dans son petit lit, dans le lit des valets de chambre ou au pied de ce dernier. Ainsi, dans la nuit du 4 novembre, il se réveille six fois de minuit à 6 heures du matin, en se plaignant de ses douleurs; il dort toute la matinée et

54. Thèse prônée par A. Roger Ekirch, *At Day's Close: Night in Times Past*, New York 2005 (traduit en allemand en 2006 et en français en 2021).

55. Il a aussi été atteint par la rougeole en octobre-novembre 1608 et par la petite vérole en avril 1612.

56. Ainsi Arnaud d'Andilly dans son *Journal* et Pontchartrain dans ses *Mémoires*, cités d'après M. Foisil, *L'Enfant Louis XIII. L'éducation d'un roi (1601-1617)*, Paris 1996, 226-7. Voir aussi Petitfils, *Louis XIII*, 214-16.

57. *Journal de Jean Héroard*, 2414-15, 2417.

se lève à 14 heures; on le recouche à 14h30; de 16h à 20h, il est levé et remis au lit à trois reprises.

Les récits extérieurs de la crise du 31 octobre montrent qu'Héroard a tenté de garder le secret sur elle, par peur d'une alarme politique: selon Arnauld d'Andilly, il aurait même tenté de ramener «cette espèce d'apoplexie» à «une mauvaise vapeur des intestins»⁵⁸. Le *Journal* d'Héroard manifeste et prouve la vigilance du premier médecin face au danger humain et politique de la maladie du roi. Le terme «vigilance» est apparu en français à la fin du XIV^e siècle comme synonyme d'«insomnie»; à la fin du XV^e siècle, il renvoie à une «veillée», et, dans la première moitié du XVI^e siècle, à la «surveillance qui a pour but de prévoir, de prévenir ou de signaler», par emprunt au latin *vigilantia*, «habitude de veiller, soin vigilant, attention»⁵⁹.

La maladie de l'été 1627, qui surprend le roi dans son activité de soldat, dans sa fonction centrale de roi de guerre donc, perturbe durant deux mois la vie de cour⁶⁰. L'inquiétude du sommeil culmine à nouveau, tandis que l'activité onirique n'est plus du tout mentionnée. Dès le 1^{er} juillet, alors qu'il est en campagne militaire contre la poche protestante de La Rochelle, Louis XIII, âgé de 26 ans, est atteint de frissons et de «chaleur, douleur de teste, soif, la langue seche»⁶¹. Malgré son grand âge et son épuisement, Héroard a accouru. Le 20 juillet, alors que le roi ne cesse de dormir, les troupes anglaises commandées par Buckingham débarquent sur l'île de Ré, bloquant le maréchal de camp Toiras, un vieux compagnon de Louis XIII; le blocus dure trois mois et 16 jours, jusqu'au 8 novembre. Le roi reste cloué au lit durant 54 jours avant que les médecins ne le déclarent guéri.

Dans les premiers jours, l'évolution est lente et, malgré une fièvre quotidienne et des plages envahissantes de sommeil, le roi jouit de quelques instants d'accalmie. Il entend la messe, se lève «en sa robe», joue de la guitare, fait chanter et jouer de la guitare

58. Arnauld d'Andilly, *Journal inédit (1614-1620)*, 224.

59. Centre national de ressources textuelles et lexicales, <https://www.cnrtl.fr/etymologie/vigilance>

60. Voir M.-C. Canova-Green, *Faire le roi. L'autre corps de Louis XIII*, Paris 2018 (Lieux et expression du pouvoir), 204.

61. *Journal de Jean Héroard*, 2992.

et du luth⁶². Du 15 juillet au 15 août, il ne se lève plus et ne se distrait plus que rarement de musique et de chant; ses journées consistent en un sommeil entrecoupé de réveils. Le 15 août, il peut marcher pour la première fois dans sa galerie, et deux jours plus tard, il s'habille pour la première fois et fait le tour du jardin; le 18, il quitte Villeroy pour Ollinville dans la litière de la reine. Le 24, il arrive à Versailles, et il chasse le 25 à Saint-Germain-en-Laye. Le 15 septembre, il donne congé aux médecins qui l'ont soigné.

Durant un mois et demi, la maladie bouleverse les rythmes quotidiens. Le sommeil est entrecoupé de brusques réveils, à minuit, à 1 heure, 2 heures et 3 heures du matin; il est presque constant le jour avec de courts temps de veille. Les horaires des repas sont en conséquence totalement perturbés: plus de déjeuner et, à partir du 21 juillet, le dîner (normalement donné à 11h30-12h) est servi tôt le matin ou très tard dans l'après-midi. Trempé de sueur, saisi de frissons et de tremblements, le roi est assailli de soins: bouillons, remèdes, bézoars, saignées, bains et demi-bains; on lui met des bouteilles remplies d'eau aux pieds, on le fait changer de chemise deux ou trois fois par jour, on le transporte d'un lit à l'autre. Richelieu cache au roi la gravité des événements, de peur que la nouvelle n'accrût ses maux⁶³. Le 26 juillet, le roi s'éveille et se rendort à huit reprises entre 1h30 et 20h30: à 1h30, 3h, 4h, 13h, 14h et 16h. À 20h30, il s'endort avec inquiétude, consomme un bouillon à 5h ainsi qu'à 16h, et prend cinq fois des remèdes dont les désignations dans le *Journal* frappent par leur caractère général: bézoar, grains, potus, bouillons, tisane rouge et clystère laxatif.

Les médecins Claude Charles et Charles Bouvard ont été appelés en consultation. Bontemps, le chirurgien et futur valet de

62. Peu porté à l'étude livresque et au discours oral, Louis XIII aime toutefois la musique et les arts; il a même composé de la musique. Il est aussi curieux des arts mécaniques. Voir Hildesheimer, *Richelieu*, 81.

63. «Mille soins le travaillent et l'agitent en son esprit; mais le plus grand de tous, et qui lui fait plus de peine, est de faire paroître au Roi qu'il n'a point de peur, afin que de là il ne puisse faire jugement de ce qui est arrivé», *Mémoires du cardinal de Richelieu*, 103. Richelieu expédie ses nombreuses lettres depuis Villeroy, puis Ollinville (23.10.1627), Versailles (24.08.1627), enfin Saint-Germain-en-Laye.

chambre du roi, pratique les saignées. Charles Guillemeau est présent, mais n'est pas cité dans le *Journal*, pas plus que Richelieu, comme on l'a vu. La vie politique se déroule tant bien que mal, Louis XIII continuant à tenir stoïquement conseil sur son lit, ainsi le 27 juillet: «Au Conseil, pendant la chaleur, fort essuié. Sué a trois heures et ung quart, partout. A quatre heures, essuié, change de chemise. A quatre heures trois quarts, change de lict [...]»⁶⁴. La plume rapide, pressée, irrégulière d'Héroard ne permet malheureusement guère d'aller plus loin. Il ne prononce pas de diagnostic et répugne à toute interprétation⁶⁵.

*

Document unique par la précision de ses notations sur la vie de la chambre princière, le *Journal* d'Héroard fonctionne finalement comme une sorte de somnographie de la vie de Louis XIII. Le sommeil inquiet est plus comptabilisé qu'il ne fait l'objet d'une réflexion médicale. Héroard manifeste à la fois une très forte attention au sommeil, une vigilance de tous les moments et une absence de stratégie ou de thérapie spécifique. L'enfant-roi se rendort le plus souvent de lui-même après avoir soulagé ses entrailles; au pire, il change de lit ou de chemise. Ce n'est que durant ses maladies qu'on lui donne des bouillons ou des tisanes la nuit. Héroard agit donc bien plus en scrutateur qu'en médecin du sommeil. Il observe toutefois une certaine liberté avec les recommandations des régimes de santé rédigés au Moyen Âge. Comme elles, il procède à l'évacuation des superfluités et prône la musique, les bains, les lectures. Mais il ignore les préceptes concernant le sommeil sur les côtés droit, gauche et droit, ne calque jamais ses prescriptions sur les humeurs humides prêtées aux enfants dans la tradition galénique, et évite tout narcotique⁶⁶.

64. *Journal de Jean Héroard*, 27.07.1627, 3001.

65. Peu avant son décès, Louis XIII refuse certains remèdes désagréables et inefficaces que ses médecins Bouvard et Chicot lui imposent. Cette réaction souligne la défiance qu'il a vis-à-vis de ces médecins et la maîtrise de son corps, même à l'approche de sa mort. Voir Hildesheimer, *Double mort*, 152.

66. Sur cette tradition, voir M. Nicoud, *Les régimes de santé au Moyen Âge. Naissance et diffusion d'une écriture médicale*, 2 vol., Rome 2007 (BEFAR, 333), <https://books.openedition.org/efr/1448?lang=fr>; D. Jacquart, *La Science médicale occidentale entre deux renaissances (XII^e-XV^e siècle)*, Variorum Reprints, 1997.

Le *Journal de Jean Héroard* livre finalement l'impression de représentations étirées sur la longue durée et d'un médecin relativement désarmé qui évite d'agir directement sur le sommeil.

ANNEXES

1. Les songes et rêves de Louis XIII

Extrait 1 [29 juin 1606, âge de 5 ans]

«A neuf heures et ung quart, pissé, desvestu, mis au lict; pouls plein, egal, pausé, chaleur douce.

Demande a boire: «*Mai qu'on e lon tem [est long temps], il a deux heure[es] j'en ay demandé e i [et il] vien poin [point]** M^e de Montglat luy veult cependant faire prier Dieu, il ne veult pas; a la fin, il prie Dieu. Quand il fallust dire: «Dieu doint bonne vie a papa», il dict: «*Dite moy comme i [il] fau dire*». M^e de Montglas [f^o 270 r^o] est contraincte de le luy dire. Il dict: «*Dieu doin bonne vie a papa*» et demeure là. M. «Et puis?» D. «*E pui.*» M. «Dictes». D. «*Dite moy comme i [il] fau achevé[er]*». Il conteste là-dessus long temps jusques a ce que M^{le} de Ventelet va dire: «Mr, voila le tonnerre qui vient», et luy soubdain de dire tout si vistement qu'a peine le pouvoit-on entendre. Se voiant vaincu, il se plaignoit. M^e de Montglat luy dict: «Taisés-vous». D. «*Dite moy don [donc] que je me taise s'i [s'il] vou plai [plaist]*», et s'opiniastre tellement là-dessus, qu'ayant dict a M^e de Montglat qui tenoit ferme: «*Je le diray pu [plus] quete [que ceste] fois*», M^e de Montglat dict: «S'il vous plaist taisés-vous». Il s'appaise.

Beu. S'endort a neuf heures trois quarts jusques a trois heures et demie après minuict.

Le XXX^{me} Vendredy. *Esveillé a trois heures et demie après minuict, en se plaignant.

M^{le} de Ventelet luy demande ce qu'il avoit. D. «*C'esté[oit] un chien qui me voulé[oit] mode [mordre] la ba en la cour.*»*

Doucement. Pouls plein, egal, pausé, chaleur douce. Joué doucement et amusé a son corcelet jusques a neuf heures. Levé;

guay, bon visage; pissé, vestu, coiffé. A neuf heures trois quarts, desjuné [...]

* Impatient⁶⁷.

Extrait 2 [5 novembre 1611, âge de 10 ans]

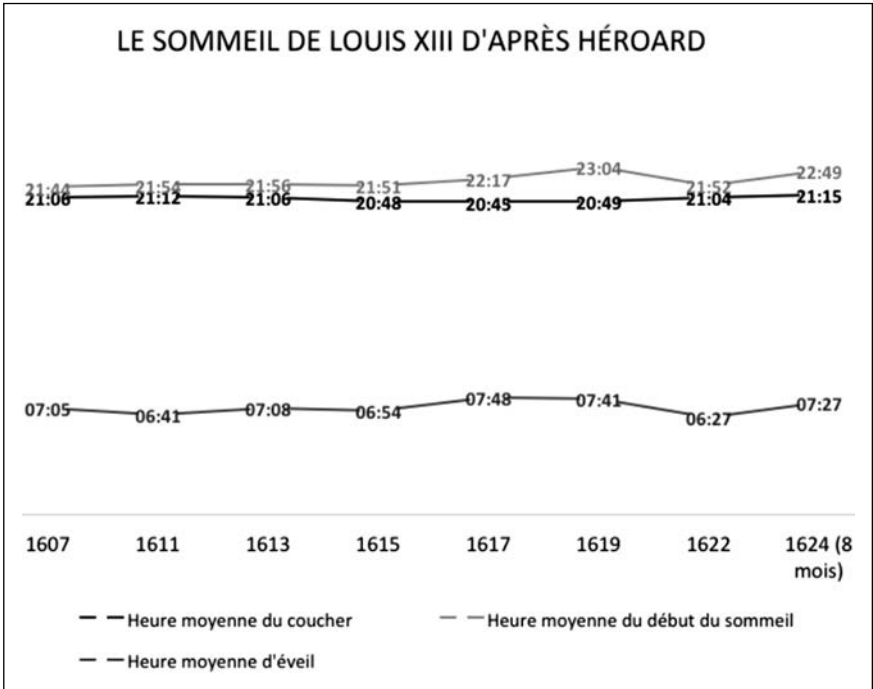
Le V^{me} Sapmedy. Esveillé a cinq heures °et demie° après minuict, doucement... Demande a quelle heure il s'estoit endormi et, aiant compté: «*Il se fault lever c'est assés dormy*». °Ses valets de chambre le veulent persuader de dormir encores, et disent que la Rne leur a commandé de ne se lever point qu'il ne soit six heures. L.R.: «*He comment est il possible de faire dormir par force quand on n'a pas envie*». [Levé] ... Prie Dieu. [...]

Le VI^{me} Dimenche. Esveillé a quatre heures après minuict, doucement [...] Faict lever ses valets de chambre, dict qu'il ne sçauroit dormir par force. Levé, bon visage, guay. L'on avoit arresté l'horologe par commandement de la Rne, il le jugea. Pissé [...]. Pigné par ses valets de chambre, vestu. Prie Dieu. Faict descendre son lict, aide a faire ses coffres. A six heures, desjuné [...]. Me demande si j'avois faict arrester l'horologe. Va chez Mr de Souvré qu'il treuve au lict, luy parle de ses harquebuses, qu'il en tirera par les chemins, luy demande s'il tire bien. [f° 120 r°]⁶⁸

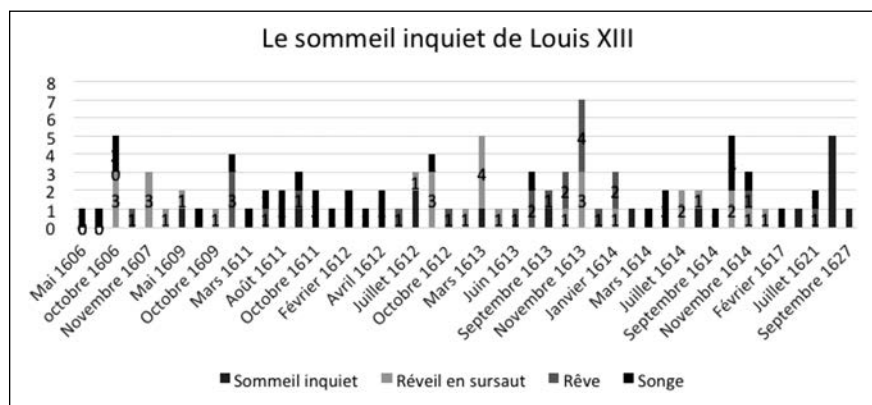
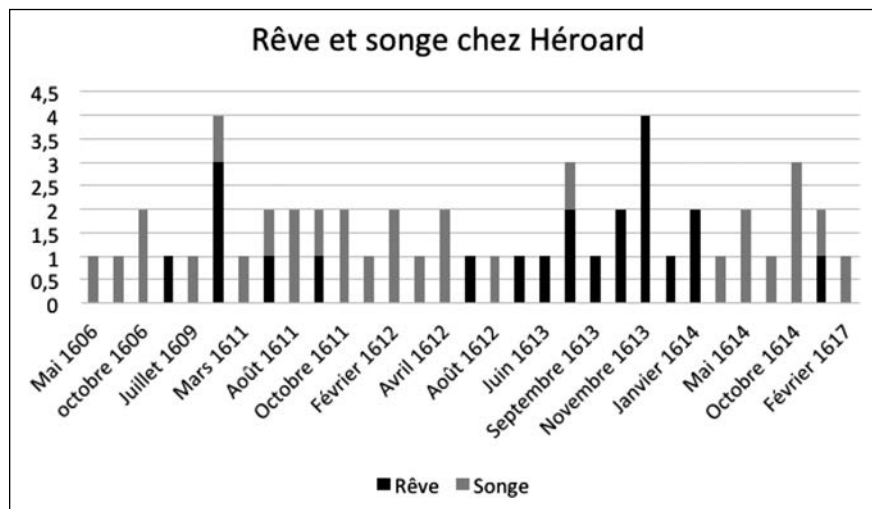
67. *Journal de Jean Héroard*, 993.

68. *Journal de Jean Héroard*, 1968, fol. 119 v°.

2. Rythmes moyens de sommeil (graphiques)



Moyennes des indications de temps (au quart d'heure près) pour les années 1607 (364 indications), 1611 (365 indications), 1613 (365 indications), 1615 (365 indications), 1617 (359 indications), 1619 (352 indications), 1622 (359 indications) et 1624 (245 indications, seuls huit mois étant couverts par le *Journal*).



ABSTRACT

Claire Gantet, *Jean Héroard: a Somnography of the Young King Louis XIII*

The French physician Jean Héroard, who already was Court's medical officer of king Henri III, was named First physician of king Louis XIII six days before his birth in 1601 and retained this position until his own death in 1628. From 1605 to 1627 he held a medical diary on the young king's health, an unusual document that sets up not only general diseases and growth steps, but also plentiful precise day-to-day observations without the respectful distance that characterized later health journals of kings. In this journal sleep was given careful attention. Héroard not only noted the times the Dauphin went to bed, falled asleep, woke up and stood up, but also his nocturnal dreams, fears and insomnia. This considerable care went hand in hand with a significant caution in medical intervention on sleep. Instead, he administrated traditional medieval remedies. Héroard acted more as an observer than as a sleep physician.

Claire Gantet

Université de Fribourg
 claire.gantet@unifr.ch